

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260511-2026_06_04-DE



Nbre de Conseillers en exercice	15
présents	14
votants	14

OBJET : DESIGNATION DES
REPRESENTANTS SIEGEANT AUPRES DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE
TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE
RESSOURCES »

DELIBERATION n° 2026-06-04

L'an deux mil vingt-six, le onze mai 2026, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 mai 2026

PRESENTS : CHASSIN Franck ; Dominique DIDIER ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LAMBERT Régine ; LIMOUZIN Sandrine ; METTE VIALATTE Séverine ; SICAUD Geoffrey ; SOPENA Patrice ; ZOCCO Jonathan ; BOTTERO Aurélie ; GENAIN Jean-Pierre

ABSENTS-EXCUSES : COURJAUD Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine HERAUD

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal ou communautaire N° 2017-03-02 en date du 28 AVRIL 2017. approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le



ID : 033-213301518-20260511-2026_06_04-DE

- De désigner le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :

- M. JOYÉ Jean-François, en qualité de titulaire
- M. Franck CHASSIN, en qualité de suppléant(e)

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 18/05/2026

Affiché le : **18 MAI 2026**

Transmis au représentant de l'état : **18 MAI 2026**

Le Maire
J-F JOYÉ



Secrétaire de séance
Claudine HERAUD